



## Le secteur financier réclame plus de femmes aux postes de direction

Selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en Belgique, une femme gagne en moyenne 8 % de moins qu'un homme. Cette situation n'est pas seulement due à la discrimination hommes-femmes, d'autres raisons expliquent également pourquoi cet écart subsiste.



Karel Van Eetvelt, CEO de Febelfin

La charte que nous avons signée est un premier pas vers la réalisation de notre ambition qui est de rendre le secteur financier plus diversifié. Il est important que nous soyons le reflet de la société, avec des collaborateurs jeunes et âgés, issus de différentes cultures, hommes et femmes. C'est précisément ça qui fait la force d'une entreprise.

# 8%

en Belgique, une travailleuse gagne en moyenne 8 % de moins qu'un homme

# 51%

des travailleurs au sein des établissements financiers sont des femmes

# 25%

seuls 25 % des femmes dans le secteur financier occupent un poste de direction

# 73%

les équipes composées d'hommes et de femmes prennent de meilleures décisions dans 73 % des cas

Premièrement, de nombreuses femmes travaillent à temps partiel. En Belgique, c'est le cas de 44 % des femmes et de seulement 11 % des hommes. Deuxièmement, les femmes sont moins actives dans les secteurs qui paient bien (technologie, IT). Troisièmement, les femmes progressent moins jusqu'à des postes de direction.

C'est certainement le cas dans le secteur financier, et même plus encore que dans d'autres secteurs. 51 % des travailleurs au sein des établissements financiers sont des femmes. Elles accèdent pourtant moins facilement à des postes de direction : seules 25 % de ces fonctions sont occupées par des femmes. Dans les conseils d'administration, le nombre de femmes baisse encore : 1 sur 5.

Des initiatives ont récemment été prises pour changer cela. En tant qu'établissement financier, nous soutenons totalement cette démarche ! C'est pourquoi, le 17 juin 2019, nous avons signé avec plusieurs autres acteurs financiers une charte qui prône une plus grande diversité hommes-femmes dans le secteur financier. L'objectif ? Offrir des chances égales et équitables aux hommes et aux femmes dans le secteur financier.

La prise de conscience est un premier pas. La charte entend faire prendre conscience aux établissements financiers qu'une entreprise saine a besoin de femmes et d'hommes à absolument

tous les niveaux. Chacun avec sa propre touche, ils aboutissent ensemble à une meilleure compréhension et prennent donc de meilleures décisions.

Mais la Charte va plus loin. Les signataires s'engagent :

- à mesurer les différences entre hommes et femmes à tous les niveaux au sein de leur entreprise
- à fixer des objectifs spécifiques pour l'entreprise
- à mettre au point un plan d'action en matière de diversité et d'inclusion
- à désigner une personne responsable de la diversité

Une étude de Forbes montre que quand plus de femmes s'assoient autour de la table, les décisions sont plus équilibrées. Cela est dû au fait qu'elles voient le monde différemment des hommes. Cette différence de perspective conduit à une meilleure compréhension. Des équipes homogènes prennent de bonnes décisions dans 58 % des cas. Ajoutez-y des femmes et cette même équipe prendra une meilleure décision dans 73 % des cas.

Bien que la priorité principale de la charte soit la diversité hommes-femmes, elle encourage également à accorder de l'attention à la diversité en général : différents profils de formation, différents groupes d'âge, différentes nationalités. •

### Disclaimer

Ce document est une publication de la société Leo Stevens & Cie, société réglementée par la BNB (Banque nationale de Belgique) et la FSMA (Autorité des services et marchés financiers).

Cette publication ne peut être considérée comme une proposition d'investissement. Il s'agit d'un document informatif n'engageant en aucun cas la société. La société Leo Stevens & Cie ne garantit pas que les instruments financiers utilisés dans ce document vous correspondent. Toutes transactions financières réalisées par vos soins tenant compte des informations financières délivrées dans cette brochure sont exécutées à votre entière responsabilité. Investir dans certains instruments financiers (comme les actions) peut induire certains risques importants. Avant l'exécution de toute transaction, l'investisseur doit disposer d'un niveau de connaissance et d'expérience nécessaire à la compréhension des risques liés à l'utilisation de certains instruments financiers. Dans certains cas, ces risques peuvent conduire à la diminution temporaire voire la perte de tout ou partie du capital investi.

Les collaborateurs de la société Leo Stevens & Cie peuvent vous aider dans la diversification des instruments financiers.

Les éventuels rendements qui pourraient figurer dans la présente brochure

sont établis sur base du passé. Ceux-ci ne constituent, en aucune manière, une garantie pour le futur. Nous ne sommes, également, aucunement en mesure de garantir que les scénarios attendus et les niveaux de risques explicités dans la brochure ne prendront forme dans la réalité. Ceux-ci doivent uniquement être utilisés comme indicateur informatif. L'ensemble des données qualitatives et quantitatives dans cette brochure sont à considérer comme indicateur et sont également susceptibles d'évoluer dans le temps. Les fluctuations des devises peuvent également influencer les résultats et les rendements affichés. Les informations établies dans cette brochure par l'auteur des articles sont éditées à une date précise. Bien que les analyses émanent de sources fiables, nous ne pouvons garantir de manière absolue l'authenticité, le caractère complet et la mise à jour parfaite des données utilisées. La société Leo Stevens & Cie ne peut, en aucun cas, être tenue responsable du caractère incorrect ou incomplet des données utilisées dans la présente brochure.

Aucun article figurant dans cette brochure ne peut, sans l'autorisation écrite et formelle de la société Leo Stevens & Cie être reproduite ou publiée à quelque fin que ce soit. Cette publication est soumise au droit belge ainsi qu'à la juridiction exclusive des tribunaux de Belgique.

---

## Leo Stevens & Cie — Gestion de patrimoine avec une mission pure et personnelle

Leo Stevens & Cie vous accompagne dans la gestion de votre patrimoine comme aucune autre institution financière en Belgique : une mission pure et personnelle.

Schildersstraat 33  
2000 Anvers  
T +32 3 242 03 70  
F +32 3 242 03 89

BTW BE0404.496.829  
RPR Antwerpen  
info@leostevens.com  
www.leostevens.com

